

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNEE 2021

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la campagne associative 2021 en complément des dotations allouées en mars 2021 (délibération n° 2021– 017) et mai 2021 (délibération n° 2021–052).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

Saisissant l'opportunité de la levée des restrictions sanitaires, des demandes de subvention pour des actions nouvelles et/ou complémentaires ont été présentées par 4 associations.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement, selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	NOUVELLES ATTRIBUTIONS	ACTIONS CONCERNEES Par l'attribution nouvelle ou complémentaire
Junior Busin'ESS	5 000 €	Dans le cadre du Contrat de Ville, l'association propose d'accompagner 8 jeunes portoïis entre 16 et 25 ans déscolarisés et sans emplois en cursus de service civique. Ces services civiques iront à la rencontre de la population afin d'enregistrer leurs dires, leurs paroles, leurs idées, et leurs rêves concernant le territoire portoïis. Réalisés sous forme de podcasts, les enregistrements seront diffusés sur la web radio « radio Babouk ».
Association Réunionnaïse pour la Prévention des Risques liés à la Sexualité (ARPS)	2 000 €	ARPS propose une action de prévention en termes d'éducation à la vie affective et sexuelle dans le milieu scolaire. Soutenue par le Contrat de Ville et la Cité Educative, l'action consiste à : - Eduquer les jeunes à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations entre les personnes ; - Renforcer et diversifier la prévention des infections sexuellement transmissibles. Cette action émerge à la programmation 2021 du Contrat de Ville et de la Cité Educative

ASSOCIATIONS	MONTANTS VOTES EN MARS 2021 (Délibération n° 2021-017)	ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES	ACTIONS CONCERNEES Par l'attribution nouvelle ou complémentaire
Office Municipal des Sports (OMS)	820 000 €	50 000 €	Dans le cadre des 50 ans de l'OMS, il est proposé une programmation d'événements sportifs en décembre 2021. Des manifestations sportives de sensibilisation et d'accompagnement à la reprise des activités physiques et sportives, qu'elles soient de santé, de loisirs ou fédérales.
FARFAR	400 000 €	23 000 €	Organisation de la fête du village de la Rivière des Galets dans le cadre des festivités de fin d'année 2021

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux quatre associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.